

Devenir Infirmier(ère) de Bloc Opératoire par la voie de la VAE



- Validation des Acquis de l'Expérience

« L'équipe de l'Ecole d'IBODE du CHU de Tours propose un accompagnement personnalisé à toutes les étapes, favorisant la réussite ! »



→ LA VAE : POURQUOI ?

- Se spécialiser et devenir IBODE (le diplôme obtenu est le même que celui acquis en formation)
- Exercer un métier spécifique, selon l'article R4311-11 du Code de la Santé Publique



Etre accompagné dans la démarche VAE par l'équipe de l'Ecole d'IBODE du CHU de Tours

- Se préparer à la constitution du Livret 2
- Poursuivre la rédaction du Livret 2
- Se préparer à l'entretien avec le jury
- Parcours mixte C6 (49h) spécifique
- Acquérir les compétences non validées par parcours mixtes post-jury VAE: C1, C2, C3, C4, C5, C7, C8, C9 (référentiel de compétences 2016)
- Devenir tuteur auprès d'une personne en démarche VAE

→ LA VAE : POUR QUI ?

- Infirmières Diplômées d'État travaillant au bloc opératoire depuis au moins 1 an ou 1607 heures en équivalent temps plein (*arrêté du 20 décembre 2017*)
- Sage-femmes

→ LA VAE : COMMENT ?

- Vous n'êtes pas seul dans votre parcours VAE, l'Ecole d'IBODE de Tours propose un accompagnement à toutes les étapes du parcours par :
- Des formations pré-jury
 - Des formations post-jury

CONTACT : Ecole IBODE du CHU de Tours
2 rue Mansart - 37170 Chambray-lès-Tours
02.47.47.87.12 - secretariat.ibode@chu-tours.fr